

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 29 mars 2023
Procès-verbal n° 30

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF et François PAIREMAURE
Excusés MM. Gérard MOUSSAC et Jean - Louis OLIVIER.

Approbation du PV n° 28 sans modification

Les membres de la Commission Sportive Litiges et Contentieux apportent tout leur soutien aux clubs de Moncontour et St Christophe.

RAPPEL DE RÈGLEMENT

Attention :

- l'application de l'article 26.B.2 des RG de la LFNA cesse lors des 5 dernières rencontres de championnat
- l'article 26.C.2.b doit s'appliquer lors des 5 dernières rencontres.

CALENDRIER SENIOR MASCULIN 2022 – 2023	MARS				AVRIL					MAI								
	4	11	18	26	1	8	10	15	22	29	1	6	8	13	18	20	27	29
5	12	19	26	2	9		16	23	30		7		14		21	28		
Vacances scolaires et jours fériés																		
CHAMPIONNAT de D1 à D5																		
	15	16	R	17	18	R	R	R	R	19		20		21	R	R	22	

Les 01 et 02/04/23, toutes les divisions seront à 5 journées de la fin du championnat sauf en cas de match reporté après cette date.

Attention : le règlement parle de rencontres donc en cas de match de championnat reporté après la 18^{ème} journée du 01/02 avril 2023, il faut l'inclure dans le calcul des 5 dernières rencontres.

Article 26.B.2 des RG de la LFNA

qui cesse de s'appliquer lors des 5 dernières rencontres de championnat

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional

« Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale, peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional ou Départemental avec la première équipe réserve de leur club »

Depuis l'Assemblée Générale du District de Poitiers du 10/06/22

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine aux clubs dont l'équipe première évolue en championnat de Départemental.

Article 26.C.2.b des RG de la LFNA

qui s'applique lors des 5 dernières rencontres de championnat

b) De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10

rencontres officielles (championnats et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

Article 26.C.2.c des RG de la LFNA

qui s'applique lors de la dernière rencontre de championnat

c) Enfin, les joueurs ayant disputé au moins l'une des deux dernières rencontres de la saison avec une équipe supérieure du club ne peuvent participer à un championnat régional avec une équipe inférieure du club.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		13	29/01/23	24899428	Château Larcher (1) / Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	16/04/23
D1		16	12/03/23	24899444	Château Larcher (1) / Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D1		16	11/03/23	24899446	Verrières (1) / Nord Vienne (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	A	13	29/01/23	24899558	Thuré Besse (1) / Loudun (1)		09/04/23
D2	A	16	11/03/23	24899574	Rouillé (1) / Montamisé (1)	Arrêté municipal	15/04/23 à 20h
D2	B	13	29/01/23	24902971	Leignes sur Fontaine (1) / Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902985	Fleuré (1) / Lusignan (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D2	B	16	12/03/23	24902988	Brion St Secondin (1) / St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	A	16	11/03/23	24899973	Naintré (2) / Cenon / Vouneuil (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	B	14	26/02/23	24900227	La Pallu (1) / Biard (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900380	Lavoux Liniers (1) / Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	12/03/23	24900383	Sommières St Romain (1) / Château Larcher (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D3	C	16	11/03/23	24900385	St Maurice Gençay (1) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D4	A	16	12/03/23	24900603	Nord Vienne (2) / Moncontour (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	16	12/03/23	24900607	Leigné sur Usseau (1) / Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D4	A	17	26/03/23	24900612	Moncontour (1) / Cissé (1)		23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D4	B	14	26/02/23	24902971	Beaumont St Cyr (4) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	16/04/23 à 13h15
D4	B	16	11/03/23	24900736	Naintré (3) / Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	B	16	12/03/23	24900739	Beaumont St Cyr (4) / Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	09/04/23
D4	C	16	12/03/23	24900870	Leignes sur Fontaine (2) / Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	09/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901251	St Christophe (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	14	26/02/23	24901252	Moncontour (2) / Monts sur Guesnes (1)		16/04/23
D5	A	16	12/03/23	24901262	Sammarçolles / ASM (2) / Loudun (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901264	St Christophe (2) / Orches (1)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	A	16	12/03/23	24901267	St Léger de Montbrillais (2) / Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	A	17	26/03/23	24901268	Nord Vienne (2) / Moncontour (2)		23/04/23
D5	B	14	26/02/23	24901383	Mirebeau (2) / Châtelleraut Portugais (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	B	16	12/03/23	24901396	Mirebeau (2) / Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	23/04/23 sauf si 1 des 2 équipes reste qualifiée en Coupe
D5	C	17	26/03/23	24901532	Coussay les Bois (2) / Availles en Châtelleraut (3)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	F	16	12/03/23	24901925	Saulgé (1) / Valdivienne (2)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	G	16	11/03/23 remis le 18/03/23	24902123	Payroux Charroux Mauprévoir (2) / ACG / Savigné (3)	Arrêté municipal	08/04/203 à 20h
D5	H	16	12/03/23	24902252	Brion St Secondin (3) / Lhonnaizé (1)	Arrêté municipal	16/04/23
D5	H	16	12/03/23	24902254	Château Larcher (3) / St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	16/04/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		14	26/03/23	24923607	Dissay (1)	Jaunay Marigny (1)	Terrain déclaré impraticable	23/04/23
Fém D2		11	26/02/23	24948350	Le Tallud (1)	Ste Eanne (1)	Occupation des terrains	09/04/23
Fém D3	A	4	19/03/23	25597721	Moncoutant (1)	Vrines (1)	Arrêté municipal	16/04/23
Fém D3	B	5	26/02/23	25597973	Naintré (1)	Boutonnais FC (1)	Arrêté municipal	16/04/23
U11/13	A	4 Phase 3	11/03/23	25598880	Parthenay Viennay (1)	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	B	4 Phase 3	11/03/23	25599225	Bressuire (1)	Montmorillon (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	C	4 Phase 3	11/03/23	25605403	Niort Chamois / Chauray / Echiré St Gelais (2)	Poitiers 3 Cités (2)	Arrêté municipal	01/04/23
U11/13	C	6 Phase 3	25/03/23	25605407	Poitiers 3 Cités (2)	Cherveux Champdeniers (1)	Occupation des terrains	22/04/23
U11/13	D	4 Phase 3	11/03/23	25605460	La Chapelle Bâton (1)	Poitiers 3 Cités (1)	Arrêté municipal	22/04/23
U11/13	E	4 Phase 3	11/03/23	25605471	GJ VVM Chauvigny (1)	Lusignan (2)	Arrêté municipal	01/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D4	E	17	26/03/23	24901138	Poitiers Gibauderie (2)	Champagné (1)	Arrêté à la 45ème minute pour terrain impraticable	16/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ A REJOUER								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D1		14	#####	24923608	La Chapelle Bâton (1)	St Romans les Melle (1)	Arrêté à la 47ème minute pour terrain impraticable	23/04/23
SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHALLENGE du POITOU FÉMININE REMIS								
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
Coupe du Poitou	2	12/03/23	25754572	Chauvigny (1)	Lusignan (1)	Arrêté municipal	09/04/23	
	2	12/03/23	25754573	Migné Auxances (1)	Montmorillon (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754577	Moncoutant (1)	Dissay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	
	2	12/03/23	25754578	Jaunay Marigny (1)	Valdivienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	09/04/23	

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 01/03/23 au 15/04/23)

Mirebeau (courriel du 27/01/23 à 12h39) : arrêté de prolongation de fermeture du terrain annexe jusqu'à la fin de la saison

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Châtelleraut Portugais	Poitiers 3 cités
Availles en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	Jaunay Marigny	Poitiers Portugais
Biard	Lavoux – Liniers	Sillars
Blanzay	Ligugé	Smarves Iteuil
Boivre	Loudun	St Benoît
Bonnes	Lusignan	St Julien l'Ars
Bonneuil Matours	Mignaloux Beauvoir	St Saviol
Brion St Secondin	Montmorillon	Thuré Besse
Buxerolles	Naintré	Usson l'Isle
Canon / Vouneuil	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Champigny Le Rochereau	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Chasseneuil St Georges	Nouaillé Maupertuis	Vallée du Salleron
Château Larcher	Ozon	Vicq sur Gartempe
GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir	Vouillé
		Vouneuil Béruges

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900240 : Chasseneuil St Georges (2) – La Pallu (1) en poule B du 11/03/23

Courriel de réserve du club de La Pallu (12/03/23 à 17h26).

Considérant que la réserve n'est pas inscrite sur la feuille de match, la Commission la transforme en réclamation.

Réclamation pour le motif suivant : des joueurs du club de Chasseneuil St Georges sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club de Chasseneuil St Georges a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) ne jouait pas de rencontre le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Chasseneuil St Georges (1) évoluant en Départemental 1 (dernier match, en championnat : Chasseneuil St Georges (1) – Migné Auxances (2) du 04/03/23) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 26.C.2.a des RG de la LFN-A, 167.2 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (40€) seront débités au club de La Pallu.

Dossier classé.

Match n° 24900387 : Nieuil l'Espoir (2) – Montmorillon (3) en poule C du 26/03/23

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) d'un joueur (licence n° 2544466532) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Nieuil l'Espoir, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 12 avril 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900610 : St Christophe (1) – L'Envigne (2) en poule A du 26/03/23

Courriel du club de l'Envigne (26/03/23 à 12h203) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de l'Envigne (2) (sans déplacement)

Amende de 43€ au club de l'Envigne.

Match n° 24900612 : Moncontour (1) – Cissé (1) en poule A du 26/03/23

Compte tenu des circonstances et à la demande du club de Moncontour (courriel du 24/03/23 à 16h31), la rencontre en rubrique est reportée au 23/04/23 sauf si l'une des deux équipes reste qualifiée en coupe.

Match n° 24900741 : Bonneuil Matours (1) – Montamisé (2) en poule B du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901009 : Valence en Poitou OC (2) – Latillé (1) en poule D du 26/03/23

Courriels du club de Valence en Poitou OC envoyant la composition de son équipe (27/03/23 à 09h55) et le rapport FMI (28/03/23 à 11h25).

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Michaël ANTIGNY (28/03/23 à 16h42) donnant le score et les faits de jeu.

La Commission demande à recevoir avant le mercredi 05 avril 2023 au club club de Latillé

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom des arbitres assistants et du délégué

Dossier en instance.

Match n° 24901137 : Poitiers Portugais (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901138 : Poitiers Gibauderie (2) – Champagné (1) en poule E du 26/03/23

Match arrêté à la 45^{ème} minute pour terrain devenu impraticable.

Les frais d'arbitrage (65€) de M. Antoine THUBERT sont à la charge du District.

La rencontre en rubrique est donnée à rejouer le dimanche 16/04/23.

Match n° 24901140 : Mignaloux Beauvoir (3) – Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 26/03/23

Courriel du club de Nieuil l'Espoir (25/03/23 à 13h43) informant du forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Nieuil l'Espoir (3) (sans déplacement).

Amende 43€ au club de Nieuil l'Espoir.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901268 : Nord Vienne (3) - Moncontour (2) en poule A du 26/03/23

Compte tenu des circonstances et à la demande du club de Moncontour (courriel du 24/03/23 à 16h31), la rencontre en rubrique est reportée au 23/04/23.

Match n° 24901273 : Loudun (2) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 25/03/23

Courriel du club de St léger de Montbrillais (25/03/23 à 10h39) informant du forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de St léger de Montbrillais (2) (sans déplacement).
Amende 33€ au club de St léger de Montbrillais.

Match n° 24901403 : Leigné sur Usseau (2) - Ingrandes (3) en poule A du 25/03/23

Courriels des clubs d'Ingrandes (26/03/23 à 10h00) et de Leigné sur Usseau (26/03/23 à 10h24) pour signaler l'entrée en jeu des remplaçants des deux équipes à l'exception du joueur d'Ingrandes n° 12 Lucien ANDRAULT.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901400 : Champigny (1) – Thuré Besse (3) en poule B du 26/03/23

Courriel du club de Thuré Besse (25/03/23 à 17h08) informant du forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement).
Amende 33€ au club de Thuré Besse.

Match n° 24901532 : Coussay les Bois (2) – Availles en Châtellerault (3) en poule C du 26/03/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Coussay les Bois (1 seule manifestation autorisée le 26/03/23), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23 à 15h.

Match n° 24901664 : Poitiers Beaulieu ES (1) – Colombiers (2) en poule D du 26/03/23

Courriel du club de Colombiers (24/03/23 à 10h36) informant du forfait de son équipe.
1^{er} forfait de l'équipe de Colombiers (2) (sans déplacement).
Amende 33€ au club de Colombiers.

Match n° 24901668 : Bonneuil Matours (2) – Montamisé (3) en poule D du 26/03/23

Feuille de match papier reçue

Match n° 24901797 : Lavoux Liniers (2) – St Benoît (3) en poule E du 26/03/23

Courriel du club de Lavoux Liniers (26/03/23 à 19h23) signalant un problème de tablette.
Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 24901799 : Nouaillé (4) – Poitiers Beaulieu FC (1) en poule E du 26/03/23

Match arrêté à la 36^{ème} minute suite à une altercation entre 2 joueurs.
Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier en instance.

Match n° 24910617 : Boivre (3) – Sanxay (1) en poule G du 12/03/23 remis le 19/03/23

La feuille de match informatisée ou papier non parvenue au District.

Courriel du club de Sanxay (25/03/23 à 10h27) fournissant le score de la rencontre, la composition de son équipe et les informations demandées.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY (26/03/23 à 18h15) donnant les informations demandées

Courriel du club de Boivre (28/03/23 à 21h37) fournissant le score de la rencontre, la composition de son équipe et les informations demandées.

Problèmes de transmission à la fin de la rencontre. Feuille de match informatisée reçue.

Dossier classé.

Match n° 24902127 : Aslonnes (1) – Les Roches La Villedieu (1) en poule G du 26/03/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Anthony CAILLAULT (27/03/23 à 13h16) envoyant la copie de la feuille de match papier et (28/03/23 à 22h59) expliquant la raison de la non-utilisation de la FMI.
Courriel du club des Roches La Villedieu (28/03/23 à 13h42) signalant un problème de connections.
Original de la feuille de match papier reçu.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24923607 : Dissay (1) – Jaunay Marigny (1) du 26/03/23

Match non joué pour terrain impraticable.

Les frais de déplacement (30,33€) de l'arbitre officiel M. Vincent PADIOLEAU sont à la charge du District.
La rencontre en rubrique est remise au dimanche 23/04/23.

Match n° 24923608 : La Chapelle Bâton (1) – St Romans les Melle (1) du 26/03/23

Match arrêté à la 47^{ème} minute pour terrain devenu impraticable.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Tony GRAPPEY (26/03/23 à 18h13) informant des motifs de l'arrêt du match.

Les frais d'arbitrage (73,03€) de M. Tony GRAPPEY sont à la charge du District.

La rencontre en rubrique est donnée à rejouer le dimanche 23/04/23.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948367 : FC Gatinaises (1) – ASM / Loudun (1) du 26/03/23

Courriel du club de l'ASM (26/03/23 à 09h28) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de l'ASM / Loudun (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de l'ASM.

Match n° 24948370 : ASM / Loudun (1) – Vrière St Léger de Montbrun (1) du 02/04/23

Demande du club de Vrière St Léger de Montbrun (courriel du 27/03/23 à 14h42) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25597722 : L'Envigne (1) – Celles Verrines / Echiré St Gelais / Chauray (1) en poule A du 19/03/23

Courriel du club de l'Envigne (19/03/23 à 19h22) envoyant la copie de la feuille de match papier sans rapport FMI.

Original de la feuille de match et rapport FMI reçus.

Match n° 25597969 : Chauvigny (1) – Thouars (1) en poule B du 19/03/23

Original de la feuille de match papier reçu.

Match n° 25597971 : Thouars (1) – Château Larcher / Ligugé (1) en poule B du 26/03/23

Courriel du club de Château Larcher (24/03/23 à 09h42) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Château Larcher / Ligugé (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Château Larcher.

Match n° 25597973 : Naintré (1) – Boutonnais FC (1) en poule B du 26/03/23

En raison de l'arrêté préfectoral interdisant la circulation, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 16/04/23

Match n° 25597975 : Château Larcher / Ligugé (1) - Naintré (1) en poule B du 02/04/23

Courriels du club de Château Larcher (23/03/23 à 09h04 et 25/03/23 à 09h27)

En raison de l'occupation des terrains de Château Larcher, la rencontre en rubrique se jouera à Ligugé (terrain annexe) à 14h.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25598885 : Parthenay Viennay (1) – Châtelleraut SO (1) en poule A du 25/03/23

Courriel du club de Châtelleraut SO (24/03/23 à 12h49) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Châtelleraut SO (1) (sans déplacement).

Amende de 11€ au club de Châtelleraut SO.

Match n° 25599229 : Loudun / Nord / Vienne (1) – Bressuire (1) en poule B du 25/03/23

Rapport FMI et original de la feuille de match papier non reçus.

Match n° 25599230 : Celles Verrines (1) – Buxerolles / Poitiers Asac (1) en poule B du 25/03/23

Courriel du club de Celles Verrines (27/03/23 à 22h58) envoyant la copie de la feuille de match papier.

Rapport FMI et original de la feuille de match papier non reçus.

Match n° 25605407 : Poitiers 3 cités (2) – Cherveux Champdeniers (1) en poule C du 25/03/23

Courriel du club de Poitiers 3 cités (25/03/23 à 12h22) signalant que la rencontre en rubrique ne pouvait pas se jouer.

En raison de l'occupation des terrains de Poitiers 3 cités et de leur demande trop tardive pour l'avancer à 13h 30, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 22/04/23.

4^{ème} Phase du championnat U11/U13 qui ne concerne que les équipes constituant les poules C et D de la 3^{ème} phase

Poule F

POITIERS 3 CITES (1)
POITIERS 3 CITES (2)
BOUTONNAIS FC (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)

Poule G

CHERVEUX / CHAMPDENIERS (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (2)
NIORT ST FLORENT (2)

Dates prévues au calendrier : 29 avril, 13 et 27 mai 2023

Rattrapage : 06 mai 2023

COUPE du POITOU

Match n° 25754571 : St Romans les Melle (1) – Poitiers Stade (1) du 12/03/23

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. David MÉTAYER informant des problèmes en fin de match empêchant de saisir les tirs au but et donnant les faits de jeu.

Courriels des clubs du Stade Poitevin (20/03/23 à 17h36) et de St Romans les Melle envoyant la composition de leurs équipes et les renseignements demandés.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24899453 : Chauvigny (3) – Montmorillon (2) en Départemental 1 du 26/03/23
- Match n° 24899580 : Neuville (3) – Stade Poitevin (3) en Départemental 2 poule A du 26/03/23
- Match n° 24923609 : Bressuire (2) – Montmorillon (2) en Féminines Départemental 1 du 26/03/23

DIVERS

Courriels des clubs de Champigny, Loudun, Poitiers Gibauderie :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Champagné St Hilaire, Naintré, Poitiers Gibauderie :

Pris note.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 05 avril 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.